

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 27 juin 2022	N° DE L'ACTE : CA-2022-049

Le lundi 27 juin 2022, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 17 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 92 titulaires - 51 suppléants

Présents ce jour : 74 - Procurations : 14 - Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Jacky HEUZE, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, René DEGRENNE, Didier DERU, Françoise DESPRES, Michel FORGET, Yannick HELLIO, Laurence LE DU-BLAYO, Michèle MOISAN, Roger COSTARD, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Cécilia GUIGUI-DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Gérard BERHAULT, Georges LUCAS, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Céline LABBE, Myriam CHERDEL, Régis CHAMPAGNE, Sylvie VADIS, Véronique DELHINGER, Christian GUILBERT, Hervé VAN PRAAG, Michel DAUGAN, Yann GODET, Solenn MESLAY, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Anne CHARRE, Marie-Laure MICHEL, Dominique PERCHE, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Josiane HOUEE, Bernard FAIRIER

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Didier LECHIEN à Anne-Sophie GUILLEMOT, Marina LE MOAL à Dominique BRIAND, Gérard VILT à Marie-Madeleine MICHEL, Patrice GAUTIER à Thierry ORVEILLON, Stella CORBES à Michel FORGET, Stéphanie MEAL à René DEGRENNE, Arnaud CARRE à Gérard BERHAULT, Patrick BARRAUX à Céline LABBE, Daniel FOUERE à Christian GUILBERT, Olivier ESTIENNE à Yann GODET, Jean-Louis NOGUES à Suzanne LEBRETON, Loïc DAUNAY à Christian GUILBERT, Loïc LORRE à Alain BROMBIN, Olivier NOEL à Evelyne THOREUX

Secrétaire de Séance : Michel FORGET

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 27 JUIN 2022	DELIBERATION
	Finances	N° DE L'ACTE : CA-2022-049
FINANCES		
<u>Objet</u> : Adoption des Comptes Administratifs 2021		

Rapporteure : Madame Suzanne LEBRETON

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, la présente séance comprenant l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2021, le Président peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Il convient donc que le Conseil Communautaire élise son président de séance pour la gestion des questions d'approbation des comptes administratifs 2021 de la Communauté d'Agglomération.

Madame Suzanne LEBRETON est pressentie pour assurer cette présidence.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-29, L2121-31, L2311-5 et L5211-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4, applicables aux services publics locaux à caractères industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 « Transport de voyageurs » et M49 « eau et assainissement »,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 30 décembre 2019 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,  
Vu les différents documents budgétaires (Budget primitif et décisions modificatives) votés au cours de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°CA-2021-123 du 20 décembre 2021 du Conseil Communautaire approuvant le Budget Primitif 2022,

Vu la délibération n°CA-2022-XXX du 27 juin 2022 du Conseil Communautaire approuvant le Compte de Gestion,

Vu les annexes jointes,

Vu le rapport de présentation des Comptes Administratif 2021 tel qu'en annexe,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que pour ce faire, le Président a quitté la séance l'issue de la discussion sur les comptes administratifs 2021 et est remplacé par un Président de séance désigné par le Conseil Communautaire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Considérant que les résultats des Comptes Administratifs sont les suivants :

BUDGET	section	Résultat de l'exercice 2021	Reprises antérieures des résultats	Résultat de clôture année 2021	Reste à réaliser	Résultat de clôture 2021 avec reports
PRINCIPAL	Fonctionnement	4 627 847,18 €	6 489 294,03 €	11 117 141,21 €		11 117 141,21 €
	Investissement	4 327 127,05 €	4 872 370,19 €	545 243,14 €	2 880 336,61 €	3 425 579,75 €
		8 954 974,23 €	1 616 923,84 €	10 571 898,07 €	2 880 336,61 €	7 691 561,46 €
SAISON CULTURELLE	Fonctionnement	- €	22 820,23 €	22 820,23 €	- €	22 820,23 €
	Investissement	1 130,09 €	21 022,97 €	22 153,06 €	3 082,51 €	19 070,55 €
		1 130,09 €	43 843,20 €	44 973,29 €	3 082,51 €	41 890,78 €
PEPINIERES	Fonctionnement	23 894,00 €	- €	23 894,00 €	- €	23 894,00 €
	Investissement	67 815,47 €	215 770,12 €	283 585,59 €	38 671,25 €	244 914,34 €
		91 709,47 €	215 770,12 €	307 479,59 €	38 671,25 €	268 808,34 €
TRANSPORT	Fonctionnement	163 704,98 €	593 013,41 €	756 718,39 €	- €	756 718,39 €
	Investissement	88 456,78 €	163 305,26 €	251 762,04 €	222 940,37 €	28 821,67 €
		252 161,76 €	756 318,67 €	1 008 480,43 €	222 940,37 €	785 540,06 €
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	Fonctionnement	501 788,70 €	500 623,68 €	1 002 412,38 €	- €	1 002 412,38 €
	Investissement	1 091 331,09 €	179 174,98 €	1 270 506,07 €	1 192 983,80 €	77 522,27 €
		- €	679 798,66 €	2 272 918,45 €	1 192 983,80 €	1 079 934,65 €
REOM	Fonctionnement	47 554,58 €	130 106,76 €	82 552,18 €	- €	82 552,18 €
	Investissement	- €	- €	- €	- €	- €
		47 554,58 €	130 106,76 €	82 552,18 €	- €	82 552,18 €
ZONES	Fonctionnement	38 471,97 €	442 802,99 €	481 274,96 €	- €	481 274,96 €
	Investissement	375 131,60 €	28 965,76 €	346 165,84 €	- €	346 165,84 €
		413 603,57 €	413 837,23 €	827 440,80 €	- €	827 440,80 €
EAU POTABLE	Fonctionnement	1 461 194,62 €	1 256 785,68 €	2 717 980,30 €	- €	2 717 980,30 €
	Investissement	825 724,94 €	401 047,64 €	424 677,30 €	1 048 715,58 €	624 038,28 €
		2 286 919,56 €	855 738,04 €	3 142 657,60 €	1 048 715,58 €	2 093 942,02 €
EAU POTABLE REGIE	Fonctionnement	66 349,59 €	690 247,28 €	756 596,87 €	- €	756 596,87 €
	Investissement	134 992,52 €	204 526,47 €	69 533,95 €	307 154,27 €	237 620,32 €
		68 642,93 €	894 773,75 €	826 130,82 €	307 154,27 €	518 976,55 €
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	1 541 980,30 €	5 056 149,33 €	6 598 129,63 €	- €	6 598 129,63 €
	Investissement	83 328,52 €	358 689,59 €	275 361,07 €	1 334 714,04 €	1 610 075,11 €
		1 625 308,82 €	4 697 459,74 €	6 322 768,56 €	1 334 714,04 €	4 988 054,52 €
ASSAINISSEMENT REC	Fonctionnement	69 733,99 €	396 695,59 €	326 961,60 €	- €	326 961,60 €
	Investissement	688 811,56 €	1 253 624,45 €	564 812,89 €	125 154,74 €	439 658,15 €
		758 545,55 €	1 650 320,04 €	891 774,49 €	125 154,74 €	766 619,75 €
SPANC	Fonctionnement	176 468,09 €	249 466,85 €	425 934,94 €	- €	425 934,94 €
	Investissement	3 643,23 €	96 735,32 €	93 092,09 €	6 951,60 €	86 140,49 €
		180 111,32 €	152 731,53 €	332 842,85 €	6 951,60 €	339 794,45 €
MILIEUX AQUATIQUES	Fonctionnement	509 254,27 €	518 175,16 €	8 920,89 €	- €	8 920,89 €
	Investissement	9 444,30 €	35 130,00 €	44 574,30 €	20 019,77 €	24 554,53 €
		518 698,57 €	483 045,16 €	35 653,41 €	20 019,77 €	15 633,64 €
<b>TOTAL</b>		<b>12 052 254,55 €</b>	<b>11 802 158,52 €</b>	<b>25 930 578,02 €</b>	<b>- 7 140 685,00 €</b>	<b>18 789 893,02 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Désigner Madame Suzanne LEBRETON comme Présidente de séance,
- Approuver les Comptes Administratifs présentés par Monsieur le Président de Dinan Agglomération pour l'exercice 2021, étant entendu :
  - que Monsieur Arnaud LECUYER a quitté la salle et n'a pas pris part au vote,
  - que le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ne s'est pas prononcé contre.

Les questions d'approbation des comptes administratifs étant votées, Monsieur le Président reprend la présidence de la séance pour les questions suivantes.

### Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 29 juin 2022,

Le Président,

Arnaud LECUYER

